



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Musees

Question écrite n° 60734

Texte de la question

M Andre Santini attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les preoccupations exprimees par les conservateurs de musees et conservateurs generaux du patrimoine, a la suite de dispositions visant a ecarter de leurs fonctions certains chefs d'etablissement. Il s'etonne que des conservateurs de musee, dont la competence n'est pas mise en cause, ont ete ces derniers mois soit pousses a demissionner, soit decharges de leurs responsabilites de direction dans des conditions qui ne respecteraient pas les formes reglementaires. Il s'inquiete notamment des menaces que certains projets de reorganisation semblent faire peser sur les orientations du Musee national des arts d'Afrique et d'Oceanie, dont le responsable vient d'etre autoritairement mis a l'ecart. Il lui demande de bien vouloir lui preciser son sentiment sur cette situation et lui faire connaitre les mesures qu'il compte prendre pour que les grands etablissements aient a leur tete des conservateurs, responsables nommes en raison de leur competence scientifique dans le domaine concerne et pour que ceux-ci soient traites avec tous les egards qu'ils meritent. Il lui demande egalement ce qu'il envisage pour que soit preserve l'avenir du Musee national des arts d'Afrique et d'Oceanie.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture sur les conditions de nomination des responsables des musees appartenant a l'Etat et geres par la direction des musees de France. Le ministre tient a preciser que la regle selon laquelle ces musees sont diriges par des conservateurs et conservateurs generaux du patrimoine est toujours respectee. Les nominations intervenues au cours des dernieres annees aux musees des arts asiatiques Guimet, de Versailles, des Monuments francais, de Cluny, des antiquites nationales, de Saint-Germain, des arts et traditions populaires temoignent du respect de cette regle auquel le ministre accorde une importance primordiale. Dans la tradition francaise, les musees geres par la direction des musees de France sont en effet diriges par des scientifiques qui disposent dans la definition de leur projet culturel d'une tres grande autonomie. Non seulement le ministere n'entend pas revenir sur ce principe pour les musees concernes, mais il souhaite que cette exigence scientifique soit dans toute la mesure du possible prise en compte dans l'ensemble des musees appartenant a l'Etat aussi bien que dans ceux qui appartiennent aux collectivites locales. S'agissant plus specialement du Musee national des arts d'Afrique et d'Oceanie, le ministre rappelle les efforts engages au cours des dernieres annees pour lui donner un rayonnement correspondant aux enjeux culturels dont il est porteur. En depit de beaucoup d'efforts de concertation, les blocages etaient tels au sein du musee que la plupart des conservateurs l'avaient quitte au cours des derniers mois, ce qu'un rapport conjoint de l'inspection generale des affaires culturelles et de l'inspection generale des musees a confirme. C'est dans ces conditions qu'il a ete decide de proceder a un changement de direction et de proposer au responsable en poste une importante mission de cooperation internationale correspondant a ses competences. Une mission temporaire d'organisation et d'orientation a alors ete confiee a M Cecil Guitart, conservateur general des bibliotheques et precedemment directeur regional des affaires culturelles du Limousin. Il lui est demande de remettre en etat de marche un musee perturbe par de graves conflits internes et d'aider a la reconstitution d'une equipe scientifique susceptible de lui donner un projet

coherent. Le ministre de l'education nationale et de la culture attache de surcroit un interet tout particulier a ce que ce projet soit bati en etroite relation avec, d'une part, l'universite et, d'autre part, le musee de l'Homme dont les collections sont essentielles dans ce domaine. Le ministre espere que ces explications rassureront l'honorable parlementaire sur son souci de conserver a nos musees l'exigence scientifique conforme a leur tradition et qui fait aujourd'hui leur renom.

Données clés

Auteur : [M. Santini Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60734

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3613